

Lutte contre la fraude fiscale : l'essentiel reste à faire

Daniel Lebègue, président de Transparence International France, la section française de Transparency International, une ONG spécialisée dans la lutte contre la corruption, a dressé mardi 20 mars un « *maigre bilan* » de l'action conduite depuis 2008 au niveau international et en France pour renforcer la lutte contre la fraude fiscale.

Ce « *maigre bilan* » tient en quelques chiffres rappelés par M. Lebègue lors de son audition, mardi après-midi, devant la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale. L'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE), a-t-il indiqué, évalue à 14 milliards d'euros les recettes fiscales récupérées au cours des trois dernières années (dont 1,8 milliard en Allemagne, 1,4 milliard aux États-Unis et 1 milliard en France) et à 100.000 le nombre de contribuables ayant déclaré des actifs ou des avoirs détenus à l'étranger.

Ces 14 milliards de recettes fiscales supplémentaires en trois ans sont à comparer au montant estimé de la fraude fiscale : 100 milliards de dollars par an aux États-Unis, selon le Budget Office du Congrès, 30 milliards d'euros par an en Allemagne et 25 à 30 milliards par an en France, selon des estimations ministérielles datant de 2008.

De même, si 776 conventions fiscales nouvelles ont été signées depuis 2008 et si 520 d'entre elles ont été jugées conformes aux standards de l'OCDE, force est de constater qu'il n'est « *pas possible de livrer une estimation* » de ces accords. La France, a ajouté M. Lebègue en citant des chiffres de Bercy, a adressé 230 demandes d'informations à des pays tiers mais seulement 30% ont reçu une réponse (ce taux tombant même à 20% avec la Suisse à laquelle 80 demandes ont été adressées). Or, dans neuf cas sur dix, selon la ministre du budget Valérie Pécresse citée par M. Lebègue, les pays concernés ne répondent pas à la question posée...

Fort de ce bilan et de l'« *étiolement* » des listes d'Etats ou de territoires non coopératifs en matière de lutte contre l'évasion fiscale (les paradis fiscaux) - des listes dont Transparency International réclame la mise à jour -, M. Lebègue estime que « *l'essentiel du travail reste à faire* », qu'il faut « *faire barrage au retour en force du secret bancaire* » et « *faire prévaloir l'État de droit* ».

L'ancien directeur du Trésor juge nécessaire de « *casser les boîtes noires, les structures du type Trusts, fiducies, fondations etc.* » qui œuvrent dans le monde de « *la finance non régulée* » comme les marchés de dérivés. « Une question non encore traitée est celle de l'usage extensif et parfois abusif que font les multinationales des prix de transferts, ce qui leur permet de loger l'essentiel de leurs revenus dans les pays à fiscalité très basse », a-t-il pointé..

Le président de Transparence International France plaide pour une action continue « *auprès des grandes places financières qui continuent à manifester un peu de complaisance à l'endroit de l'évasion fiscale* ». M. Lebègue a mentionné le cas de la Suisse, du Luxembourg et du Royaume-Uni.

Il a également cité des chiffres qui donnent le tournis : selon lui, les pertes de rentrées fiscales et les sorties de capitaux liées à la fraude, au blanchiment, à la corruption représentent au minimum 350 milliards de dollars dans le monde et 1 500 milliards dans le haut de la fourchette (d'après un chiffre non officiel mentionné par la banque mondiale).

« *Cette bataille contre la fraude fiscale, nous allons la gagner car les États doivent réduire leurs déficits et leur endettement publics. Et ils ne peuvent pas demander des efforts à leurs populations sans agir contre la fraude et l'évasion fiscales* », a conclu M. Lebègue.

L'optimisme de l'ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), n'est pas partagé par l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires. Dans son bilan, l'Union syndicale estime à 50 milliards le montant de la fraude fiscale en France et déplore le décalage croissant entre la réalité économique de la fraude et les moyens du contrôle fiscal.

Le SNUI relativise par ailleurs la question des exilés fiscaux. Chaque année, selon lui, entre 0,10% et 0,15% des redevables de l'ISF s'expatrient et l'impact de ces exils fiscaux serait « au pire faible, au mieux nul ».

Claire Guélaud

Source : article publié dans Le Monde daté du 22 mars 2012

<http://www.lemonde.fr>